

# Assemblée générale ordinaire

Mardi 22 mars 2022 à 17h00

Hôtel Alpha-Palmiers, Lausanne + En ligne via Zoom

Ordre du jour, selon l'art. 6 des statuts

1. Constitution de l'Assemblée générale
2. Rapports d'activités 2021
3. Rapport financier 2021
4. Rapport de l'organe de révision
5. Approbation des rapports et décharge des organes
6. Élections
7. Activités 2022
8. Présentation du budget 2022 et approbation
9. Divers, Q&A

Pour figurer à l'ordre du jour, la proposition d'un membre doit être reçue et être en mains de la Secrétaire générale par écrit (adresse ci-dessous) au moins dix jours avant la date de l'assemblée pour qu'elle puisse être portée à la connaissance des membres de la SMP, comme complément à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise en dehors de l'ordre du jour (art. 6.6 des statuts).

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux.



Le Président  
Thierry Labriet



La Secrétaire générale  
Catherine Williams

Genève, le 28 février 2022